



Fumer sur un parking

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 février 2007

Bonjour, je travaille dans un supermarché comme caissière. Pendant notre temps de pause qui est payé, nous avons le droit de sortie sur le parking mais nous n'avons pas le droit de fumer sur celui-ci ni dans notre voiture garée sur son parking. En a-t-il le droit ?

Réponse :

- L'employeur peut tout à fait interdire totalement de fumer dans l'enceinte de son entreprise.
- Seuls les domiciles privés (logement de gardien, logements de fonction, ..) échappent alors à cette interdiction. Or le véhicule personnel est bien privé, mais ce n'est pas un domicile. CS DNF